

Plateau technique

Le CH de Dreux réalise des prélèvements rénaux en autonomie locale

Publié le 06/05/19 - 17h24

Le CH Victor-Jousselin de Dreux (Eure-et-Loir) annonce dans un communiqué la réalisation par ses équipes médicales du premier prélèvement rénal en autonomie locale. Un dispositif qui permet de répondre à la volonté de l'Agence de biomédecine de "*développer la réalisation du prélèvement rénal par des équipes locales sur tous les sites autorisés*", indique l'établissement. L'hôpital de Dreux et celui de Chartres sont les deux établissements autorisés du département pour le prélèvement d'organes et de tissus. Les chirurgiens urologues de Dreux se sont formés au CHU de Tours (Indre-et-Loire) pour pouvoir assurer cette nouvelle activité, dont les premiers prélèvements ont eu lieu durant le premier trimestre. Une liste d'astreinte des chirurgiens de l'hôpital de Dreux a été établie pour assurer la continuité de la prise en charge 24h/24 et 7j/7. Les reins peuvent ainsi être prélevés et acheminés vers les sites greffeurs.

Géraldine Tribault